



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

garde d'enfants

Question écrite n° 8650

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le statut des gardiennes d'enfants. Lors des récentes agressions de chiens dangereux sur des enfants, certains d'entre eux appartenaient à des gardiennes en charge de la surveillance de ces enfants. Au vu de la gravité de ces accidents, ne serait-il pas opportun, soit d'interdire la détention de tels chiens par les gardiennes, soit de leur demander de les tenir à l'écart des enfants dont elles ont l'entière responsabilité. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si elle envisage de redéfinir le statut des gardiennes d'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8650

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6661

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)